



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 14 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le **lundi 14 octobre à 20h30**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 10 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FURNION, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage : 22 octobre 2019

Membres présents : M. BAS Aurélien, Mme BESSON Chantal, Mme CAILLET Corinne, Mme CHAGUÉ Agnès, M. CHAVASSIEUX Daniel, Mme ENGRAND Fabienne, M. FAURE Benoit, M. FERRITI Bernard, M. FURNION Pascal, M HUART Olivier, Mme PARSA Hélène, Mme REYNARD Denise,

Membres excusés : M.TONIOLO Norbert et Mme LAMENA Catherine

Pouvoirs : M.TONIOLO Norbert. Donne pouvoir à M. FERRITI Bernard
Mme LAMENA Catherine donne pouvoir à M. CHAVASSIEUX Daniel

Secrétaire de séance : M. FAURE Benoit

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 2 septembre 2019

Le procès verbal du 2 septembre est approuvé à l'unanimité

❖ DÉLIBÉRATIONS

1. Décision modificative n°3 – budget communal

Vu le budget primitif communal 2019

Considérant les travaux annexes réalisés sur l'opération 362 « Aménagement nouveau local technique » et qu'il convient d'ajouter 83 000 € de dépenses réalisées hors marché public.

Considérant que la commune a du réaliser une étude géotechnique pour la révision du PLU, étude non prévu dans le marché initial et réalisée par l'entreprise GEOTEC pour un montant de 5040 € et considérant l'organisation d'une réunion par l'atelier du triangle non prévue dans le marché initial pour un montant de 1000 €.

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux montants des crédits pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre budgétaire il est proposé au conseil :

- Suppression des opérations : Mobilier / matériel mairie, Enfouissement réseaux, chemin des Ménestrels, Jardin de la mairie
- Diminution des opérations : Local centre bourg, Informatique Ecole, Gestion des Eaux Pluviales
- Création d'une ligne emprunt pour 26 600 €. L'emprunt est différent de la ligne de trésorerie. Le premier est inscrit au budget quand la deuxième permet de débloquent des fonds rapidement pour payer des dépenses mais n'intervient pas dans l'écriture budgétaire juste en trésorerie et doit être remboursée au plus tard le 31 décembre de l'année en court.

Il est proposé au Conseil municipal de réaliser les opérations suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202-320 : Révision PLU		6 100,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		6 100,00 €
D 20422-346 : Enfouissement réseaux tél/élect	2 500,00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	2 500,00 €	
D 2112-377 : Chemin des menestrels	40 500,00 €	
D 2112-381 : gestion eaux pluviales	3 000,00 €	
D 2128-362 : Aménagement nouveau LT		83 000,00 €
D 2128-379 : Jardin de la mairie	2 000,00 €	
D 2181-380 : Local centre bourg	8 100,00 €	
D 2183-376 : Informatique Ecole	3 000,00 €	
D 2184-342 : Mobilier/matériel Mairie	2 500,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	59 100,00 €	83 000,00 €
R 1641 : Emprunts en euros		27 500,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		27 500,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'effectuer les opérations ci-dessus

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte s'y référant

2. Convention SPA

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention signée précédemment avec la SPA de Lyon et du Sud Est pour la prise en charge des animaux errants sur la commune, arrive à échéance.

Il convient de la renouveler.

Deux solutions s'offrent à la commune :

1. Convention de fourrière avec transport sur 2 ans :

Prise en charge des animaux vivants ou morts.

Tarif de 0,80 € par an et par habitant avec un tarif bloqué sur 5 ans.

2. Convention de fourrière sans transport sur 1 an

Aucune prise en charge des animaux morts

Tarif de 0,60 € par an et par habitant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (13 pour et 1 abstention), décide :

De renouveler la convention avec la SPA en souscrivant à l'option n°1 Convention de fourrière avec transport sur 2 ans.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention à intervenir ;

Dit que les crédits seront prévus au budget 2020

❖ Motion

La mobilité est un enjeu majeur. Elle mérite de mobiliser transversalement toutes les forces vives des acteurs publics. Elle imbrique les sphères sociale, économique et environnementale. Ce constat est d'autant plus prégnant que notre situation géographique nous positionne à la croisée de flux stratégiques.

En effet, avec 60 000 habitants, les Communautés de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et du Pays Mornantais (Copamo) sont une porte sud-ouest de la Métropole, ouverte sur les monts et coteaux du Lyonnais. Ce territoire est porteur de 21 800 emplois, mais dans le même temps, il représente 27 392 actifs sur la Métropole ; nous assistons donc à un mouvement pendulaire entre ceux qui viennent sur le territoire pour travailler, ceux qui le quittent pour rejoindre la Métropole et auquel s'ajoutent ceux qui le traversent (nos voisins de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et de Saint Etienne Métropole).

Majoritairement automobiliste, et avec trop souvent, uniquement un utilisateur par véhicule, cette mobilité constitue un fléau à la fois individuel (impact sur les rythmes de vie) et collectif (productivité des entreprises, pollution environnementale). La réduction de cet

autosolisme pendulaire (actuellement de 86.3%) constitue un enjeu d'avenir majeur, clef de notre réussite commune avec la Métropole, pour le bien-être de tous.

Nous proposons trois grands axes de travail, pour réussir cette mutation :

Réactiver la liaison ferroviaire entre Brignais et Givors, par le prolongement de la ligne de tram-train Saint-Paul - Brignais. Le train est une alternative simple, crédible et indispensable pour les habitants de nos territoires, et s'intégrerait dans le développement de le projet de réseau type « RER », en complémentarité du tronçon Givors-Lyon de la rive droite du Rhône. L'attractivité de cette ligne serait également renforcée par le projet de ligne E du métro avec sa connexion au terminus Alai. De plus l'unicité de tarif SNCF et Sytral doit permettre un développement plus aisé des différentes offres. Enfin, la création de parkings relais, par exemple à proximité de la gare de Millery-Montagny, avec des terrains déjà maîtrisés par la CCVG, assurerait une captation des flux en amont des 7 chemins.

Délester les 7 chemins : outre le tram train, nous proposons de relier la D342 à l'A450 via un site propre, en couplant le co-voiturage et la ligne expresse de transport en commun, tout en favorisant le développement des nouvelles formes de mobilité active en particulier le vélo. Notre priorité fondamentale consiste à désenclaver les zones économiques, sources de richesse, de développement et également d'échanges réciproques avec la Métropole.

Anticiper l'opportunité d'intégration du nouvel établissement public Sytral, offert par le projet de Loi d'Orientations des Mobilités : co-construire les offres de transports pour 2021 constitue une priorité à court terme afin d'organiser le rabattement localement. **Etudier ensemble l'offre de rabattement** (notamment à partir de parkings relais) vers les projets d'infrastructures structurantes en gestation (Anneau des Sciences, prolongement du métro jusqu'à l'A450 et déclasserement de l'axe urbain A6/A7) est également primordial. Sur ces dossiers, nous souhaitons travailler avec tous les partenaires, sans plus attendre, afin d'anticiper ensemble les opportunités et conséquences de ces nouvelles modalités. La participation de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) à ces travaux semble à ce titre tout à fait opportune considérant l'organisation actuelle de l'offre de transports en commun sur le territoire du sud-ouest lyonnais.

Nous saluons avec satisfaction les démarches constructives initiées depuis plus d'un an par l'Etat et le SMT AML. Nous sommes certains que l'entrée sud et ouest de la Métropole mérite un travail collaboratif encore plus particulier, pour développer et mettre en place ces trois axes essentiels à l'aménagement commun de nos territoires. Nous, élus ainsi que nos services, sommes mobilisés et déterminés à prendre une part active aux côtés de l'ensemble des partenaires sur ces actions, au profit de notre enjeu commun : la fluidification des déplacements entre les territoires.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette motion qui sera transmise à La métropole de Lyon, le SITRAL, la région Auvergne Rhône Alpes, le conseil Départemental, le SMTAML, Monsieur Emmanuel Aubry, Monsieur Olivier Murru et Monsieur Jean Luc Fugit

❖ **COPAMO :**

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019.

Lecture de « L'essentiel du Conseil Communautaire » du 24 septembre 2019.

Il a été diffusé à la population via « Info Flash Maire » le 3 octobre.

Le compte-rendu dans son intégralité sera disponible sur le site internet de la COPAMO et en Mairie.

❖ SYNDICAT – PRESENTATION DU RAPPORT MIMO / SIEMLY

	Année 2017		Année 2018	
	MIMO	SIEMLY SYN MTS Lyonnais (Station Grigny)	MIMO	SIEMLY SYN MTS Lyonnais (Station Grigny)
Fermier	VEOLIA depuis le 01/12/2010 Pour 10 ans	SUEZ (ex Lyonnaise des Eaux et ex SDEI) Durée de 12 ans depuis 01/04/2010	VEOLIA depuis le 01/12/2010 Pour 10 ans	SUEZ (ex Lyonnaise des Eaux et ex SDEI) Durée de 12 ans depuis 01/04/2010
Nbre de communes	10	73 (46 Rhône et 27 Loire)	12	75 (46 Rhône et 29 Loire)
Nbre d'abonnés	11634 (66)	33 879 (400 à chaussan)	11806 (66)	35204 (417 à chaussan)
Longueur réseau km	285	2 104	285	2 150
Nbre d'abonnés au km	41	16	41	16
Volume nappe m3	1 278 937	5 708 155 (+11%)	1 349 424	5 635 372 (-1,26)
Vol. exportés m3	34 110	553 594	26 394	349 560
Vol. importés m3	248 424	8 121 (+95%)	268 116	14 865 (+83)
M3 fournis	1 493 251	5 162 682 (+11,7 %)	1 591 146	5 300 677 (+2,07)
M3 consommés Facturés	1 301 682	3 191 360	1 306 208	3 261 698

% rendement réseau	88%	73%	82%	72%
Nbre branchements plomb changé dans l'année		Fait au fur et à mesure par SUEZ		Fait au fur et à mesure par SUEZ
Renouv. Réseau %	1,18 soit 3,3 kms	0.91 soit 19,041 kms	1,16 soit 2,8 kms	0.96 soit 20,64 kms
Prix m3 (pour 120m3 consommés)	1,86	3,17	1,85	3,23
Prix m3 (pour 120m3 cons Hors Red Pollut)	1,55	2,87	1,56	2,96
Taux d'impayés %	1,22	0,87	0,78	0,92
Taux réclamations	0,17	1,26	0,08	1,01
Qualité de l'eau				
bactériologique : Nbre de prélèvements	96	133	93	139
bactériologique : % de conformité	100	99	100	100
Physico-chimique : Nbre de prélèvements	16	43	16	44
Physico-chimique : % de conformité	100	100	100	100
Consommation moyen annuelle/abonné en m3	107	91	106	93
Nbre de coupures non déclarées / 1000 abonnés	0,540%	0,538%	0,510%	0,619%
Délai d'ouverture MIMO	100%		100%	

24h				
Délai d'ouverture 48h	SIEMLY		95%	87%
Etat de la dette	€	-	8 766 921 €	€
Durée extinction de la dette		0	1,71*	0
				1,5*

❖ QUESTIONS DIVERSES :

❖ Coup de Pouss' : afin d'arriver à mieux développer l'utilisation de ce mode d'auto-stop participatif, un site internet et une application pour téléphone mobile sont en cours de finalisation. Les outils seront présentés sur la commune d'Orliénas. Les communes de Soucieu en Jarrest (qui a initié le système), St Laurent d'Agnay et Chaussan seront conviées.

❖ Mise en place de la liste de participation citoyenne

21 personnes ont répondu favorablement pour être sur la liste de participation citoyenne. Une réunion des référents avec gendarmerie et mairie lancera concrètement l'opération d'ici la fin du mois d'octobre.

Information : deux gendarmes de la brigade de Mornant ont pour mission unique la prévention et la discussion avec la Population

❖ Election de mars – passation des dossiers

Il est proposé d'organiser un repas partagé informel entre l'équipe sortante et entrante lors de la journée environnement de fin mars 2020.

Compte tenu du très peu d'élus qui poursuivent après 2020, il conviendra d'apporter un soins tout particulier à la passation des dossiers et pour les élus qui le souhaitent d'accompagner la nouvelle équipe jusqu'à la fin de l'année scolaire par exemple.

Monsieur le Maire informe les élus qu'ils ont tous le droit à du DIF pour des formations (mis en place en 2017).

Séance levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal le lundi 02 décembre 2019 à 20h00

